



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25/09/2020	25/09/2020	f09320p0226

1. Intitulé du projet

Réhabilitation des digues et quais du port de Santa-Lucia sur la commune de Saint Raphaël.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.	Le projet de réhabilitation des digues et quais du port de Santa-Lucia est soumis à un dossier de Déclaration au titre de ma nomenclature IOTA. Rubrique 4.1.2.0 : Travaux d'aménagement portuaire en contact avec le milieu marin 2° d'un montant supérieur à 1 900 000 euros.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les résultats des diagnostics des infrastructures, ouvrages et équipements terrestres et maritimes, du port de Santa-Lucia, ont montré la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation, de confortement des ouvrages et infrastructures portuaires (digues et quais). En parallèle de ces travaux, la régie des ports souhaite déterminer une solution pour réduire les conditions locales d'agitation de la passe d'entrée du bassin Sud, soumis à de nombreuses et fortes houles responsables de la dégradation des digues de protections et qui causent une agitation importante du plan d'eau.

Pour cela, il est envisagé la :

- Reprise de la digue du large sur plusieurs secteurs,
- Reprise de la digue du chantier Naval et contre digue,
- Reprise des quais,
- Pacification du bassin SUD

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'opération est donc de réaliser des travaux permettant la réhabilitation des digues et quais du port de Santa-Lucia et la pacification de la passe d'entrée du bassin Sud pour ainsi assurer la sécurité des usagers et la protection des navires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Suite à la période de préparation des travaux hors site puis de la mise en place des mesures de protection de l'environnement, notamment :

- * la pose d'un filet anti MES, pour éviter la dispersion de fines particules ;
- * les mesures de turbidité, pour s'assurer du confinement de la zone de travaux ;

Les travaux seront réalisés, par voies terrestre et maritime, selon les étapes suivantes (Cf plan Annexe 2) :

- Réhabilitation des digues : cela concerne les zones 1 SUD-OUEST, 2a OUEST (hors quai) et 2b OUEST (quai). Ces zones sont les plus touchées. Pour cela, il y aura une reprise et pose d'enrochement de 6 à 8 tonnes sur la tête de digue et non au pied afin de ne pas avoir d'impact direct sur les herbiers de Posidonie.
- Rechargement de la crête de digue : cela concerne les zones 3a centrale (quai CANAL), 3b centrale (quai FATIMA) et 6 Nord. Reprise sur stock (provenant de dépose de digue) et rechargement de la crête en enrochements y compris remaniement des blocs de crête (enrochements les plus gros) par voie maritime.
- Réagencement de la digue : cela concerne les zones 4 contre-digue et 5 chantier Naval. Sur ces zones, les digues vont être réagencées avec un comblement de blocs issues de la dépose également.

Les digues centrale et Nord ne seront que rechargées, ces prestations ne sont alors pas à proprement parlé des travaux de réhabilitation. Il y aura simplement un rechargement par des blocs du site et un réagencement des blocs existants. La digue ne sera pas protégée pour une protection cinquantennale mais sa protection sera plus efficace qu'actuellement.

Des travaux de comblement des affouillements sous les quais seront également réalisés.

Enfin afin de pacifier le plan d'eau la panne 9 sera modifiée pour créer un ouvrage Brise-Houle

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réactualisation des ouvrages de protection, par la mise en place d'enrochements de tailles supérieures à ceux actuels, permettra de réduire les impacts des tempêtes sur les structures.

Les travaux ne sont pas de nature à entraîner de modification de l'agitation autour des digues, évitant ainsi toute perturbation hydro-sédimentaire pour les biocénoses, notamment de la Posidonie se trouvant en pied de digue.

La réalisation du projet présente un intérêt public en permettant de sécuriser l'exploitation du port de Santa-Lucia et les activités qui y sont pratiquées : plaisance et pêche.

Réduire l'agitation résiduelle permet de :

- * Réduire les risques pour la sécurité des usagers, en réduisant l'agitation dans le port ;
- * Réduire les risques de dégradations des unités et des infrastructures portuaires ;
- * Sécuriser les mouvements et la circulation des bateaux.

Il est à préciser que l'emprise du projet est identique à l'emprise actuelle.

Le plan de mouillage du port sera revu et amélioré pour permettre l'installation de plus grandes unités (panne Brise-Houle)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures suivantes :

- * Autorisation domaniale (concession d'utilisation du DPM) ;
- * Autorisation environnementale avec volet paysager pour ABF ;
- * Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 ;
- * Enquête publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire total de travaux :	1400 ml
Enrochements de 6 à 8 tonnes :	7000 m3
Dépose repose d'enrochements :	13 500 m3
Distance de la Posidonie :	en pied de digue
Traitement des affouillements de quais :	420 ml
Ponton Brise Houle :	60ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port de Santa-Lucia
83700 Saint-Raphaël

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6 ° 4 6 ' 4 7 " 4E Lat. 4 3 ° 2 4 ' 4 9 " 6N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Port de Santa-Lucia n'est concerné par aucune ZNIEFF mais se trouve à proximité de deux zones : -Le Lion de Mer situé à 700 mètres de l'entrée du bassin Sud ; -La Corniche de l'Esterel qui s'étend jusqu'à l'extrémité Sud du port.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Saint-Raphaël
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un arrêté préfectoral portant approbation du Plan Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation (PPRN) liés à la présence de 4 cours d'eau sur la commune de Saint-Raphaël a été signé le 20 novembre 2000. Le port de Santa-Lucia n'est situé à proximité d'aucun de ces cours, il n'est donc pas concerné par le risque inondation. Un arrêté portant approbation du plan de prévention des risques d'incendie de forêt (P.P.R.I.F.) sur la commune de Saint-Raphaël a été signé le 27 juillet 2007. Le port de Santa-Lucia n'est pas concerné par le risque incendies de forêt.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites Natura 2000 se situent à proximité du Port de Santa-Lucia : * A près de 4.5 km le site FR9301627 –Embouchure de l'Argens ; * A près de 4.5 km le site FR9301628 –Estérel.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le port de Santa-Lucia se situe en dehors du périmètre du site classé Massif de l'Estérel oriental et à plus de 3km de la bande littorale concernée.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y a une réutilisation des blocs de dépose pour une recharge d'une autre digue.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la reprise des différentes digue de protection, un apport de 14 000 m3 est nécessaire en enrochements de 6 à 8 tonnes. Ces enrochements seront issus d'une carrière localisée à proximité.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'emprise supplémentaire. La courantologie et sédimentologie (extérieur du port), ne sera pas modifiée que se soit en phase travaux ou en phase d'exploitation. Des mesures seront prises en phase chantier pour éviter toute perturbation du milieu marin (Cf. Annexe n°7). Il n'y aura donc pas d'impact direct ou indirect sur les herbiers de Posidonie.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'herbier de Posidonie est une des espèces répertoriées dans le périmètre du site Natura 2000 Massif de l'Esterel pour autant, compte tenu des caractéristiques du projet et de la distance entre le port et ce site réglementé, il n'y a pas de risque de perturber cet habitat et le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est identique à l'emprise actuelle du Port de Santa-Lucia.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à limiter l'agitation dans le plan d'eau, il n'entraînera pas d'augmentation du risque de submersion.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber le trafic des riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc d'augmentation du trafic à proximité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc d'augmentation de bruit à proximité. De plus, lors des fortes houles il limitera le bruit des bateaux qui se balancent.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le cas échéant, uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers.</p> <p>Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc de nouvelles sources de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc de nouvelles sources de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin.</p> <p>Le projet n'est pas de nature à engendrer de nouvelles sources lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers.</p> <p>Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc de nouvelles sources de rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le cas échéant, uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin.</p> <p>Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc de nouvelles sources de rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin.</p> <p>Le projet ne vise pas d'augmentation du linéaire d'exploitation et donc de nouvelles sources de production de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réhabilitation d'ouvrages de protection comprenant des digues en enrochement, en lieu et place de la protection en enrochement existante. Le projet n'est pas de nature à engendrer une perturbation visuelle du site et de ses alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par contre il va permettre de sécuriser son fonctionnement et donc d'améliorer le quotidien des usagers (plaisanciers, pêcheurs, service de secours, employés du port, passagers des navettes). Le projet va permettre de reprendre le plan de mouillage, accompagné de la réhabilitation des digues et quais du port de Santa-Lucia.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'article R. 122-5 du code de l'environnement donne au 5° e) la définition suivante des projets existants ou approuvés à prendre en compte dans la réalisation de l'évaluation environnementale :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Le périmètre d'investigation de recherche est la commune de Saint Raphaël.

Depuis 4 ans, les projets similaires de travaux sur des sites maritimes dans le périmètre ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas ont reçu une décision de non-soumission à étude environnementale (DREAL PACA). Par ailleurs, aucun n'était soumis d'emblée à la réalisation d'une étude d'impact compte tenu de leur ampleur et de leurs caractéristiques.

Le présent projet ne présente donc pas d'incidences susceptibles d'être cumulées avec celles d'autres projets connus.

Projets pris en compte :

* 2019 : F09320P0090 : rechargement de la plage du Veillat ;

* 2019 : F09320P0091 : rechargement de la plage de La Tortue.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont présentées en annexe n°7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux projetés vont permettre de sécuriser l'exploitation du port de Santa-Lucia en réduisant l'agitation résiduelle sans perturber les conditions hydro-sédimentaires autour de digues de protection en enrochements.

L'emprise du projet est inchangé, et les d'herbiers de Posidonie ne seront pas impactés. Compte tenu de l'impact positif sur la sécurité pour les usagers et pour les activités qui s'y déroulent, ce projet peut être considéré comme d'utilité publique.

Des mesures de protection de l'environnement et de la santé humaine adaptées seront mises en place tout au long du chantier et une étude des incidences sera réalisée dans le cadre des procédures réglementaires (Autorisation Loi sur l'Eau, études des incidences Natura 2000). Il est alors estimé que le projet de réhabilitation des digues et quais du port de Santa-Lucia peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°7 : Présentation des mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Raphaël

le,

21/09/2020

Signature

